



# Commune de ZUDAUSQUES



## Bonne Année !

« Tout est possible à qui rêve, ose, travaille et n'abandonne jamais. »



## Bulletin Municipal 2021

*Que ces graines nous annoncent un printemps  
radieux, plein de promesses,  
qu'elles embellissent notre futur !*

*Bonne année*

*Afin de vous souhaiter leurs meilleurs vœux,  
Monsieur le maire, les adjoints et conseillers  
ont réalisé une vidéo que vous pouvez regarder sur le site de la commune et sur facebook*

# SOMMAIRE



|                                       |      |
|---------------------------------------|------|
| Le mot du maire                       | p 4  |
| Les réalisations de 2020              | p 5  |
| Les priorités 2021/2022               | p 8  |
| La vie communale                      | p 9  |
| Les services                          | p 16 |
| Les informations                      | p 18 |
| La vie de l'école                     | p 22 |
| Les associations                      | p 23 |
| Covid-19, solidaires et responsables  | p 28 |
| Consommons local                      | p 29 |
| La CCPL, notre plus proche partenaire | p 32 |
| Le Syndicat des Eaux de Dunkerque     | p 34 |
| Calendrier des fêtes                  | p 36 |

## Horaires d'ouverture de la mairie

Mardi et Jeudi : 10h30 / 12h00 - 16h00 / 18h00

Vendredi : 16h00 / 18h00

Le maire: reçoit sur RDV au 06.86.68.80.07

Les adjoints reçoivent sur RDV au 03.21.93.04.67

Adresse : 26 rue de la Mairie

Téléphone : 03 21 93 04 67

Mail : [mairie@zudausques.fr](mailto:mairie@zudausques.fr)

Facebook : [#communedezudausques](https://www.facebook.com/communedezudausques)

Site : [www.zudausques.fr](http://www.zudausques.fr)



*Pendant les vacances scolaires, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.*





## *Le mot du maire*

Chères Zudausquoises, chers Zudausquois

Ouvrons 2021 comme un livre où s'écrivent et se dessinent la résilience et l'espérance.

Au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel, je vous adresse des vœux sincères pour cette année nouvelle.

Si elle s'ouvre sur des craintes sanitaires qui ont augmenté les peurs, développé des précarités, réduit nos libertés individuelles, 2021 est avant tout un ensemble de pages à écrire, à colorier avec des ambitions pour soi et les siens, pour des engagements en faveur d'une fraternité mise à mal parfois, d'une égalité plus active, de libertés mieux vécues et respectées pour le bien de tous et des liens sociaux de vérité.

Soyons solidaires ! Solidaires de nos anciens, des soignants, de nos agents communaux et de toutes ces personnes indispensables au bon fonctionnement des services publics et de notre société. N'oublions pas non plus tous ceux qui sont touchés sur le plan professionnel à cause de la situation économique et qui redoutent de perdre leur emploi.

En ces moments difficiles soyons également solidaires de nos commerçants et artisans en consommant local. C'est tous ensemble que nous sortirons de cette crise, j'en suis persuadé.

La confiance renouvelée à mon égard et clairement exprimée envers chacun des quatorze coéquipiers que j'ai eu l'honneur de vous proposer en mars dernier, nous oblige, et plus que jamais nous motive, pour continuer à faire de notre village une commune où il fait bon vivre.

Malgré le contexte sanitaire et économique perturbé nous comptons bien nous appuyer sur l'expérience acquise, le « sang neuf » et le travail réalisé ces dernières années pour que notre municipalité, riche de sa diversité, puisse poursuivre son parcours de modernisation, d'attention à toutes et à tous, de rénovation patrimoniale, de développement économique et écologique, pour nous tous et pour nos générations futures.

Mieux que des promesses les pages du bulletin que nous vous invitons à parcourir ci-après illustrent le chemin parcouru et celui que nous comptons tracer encore. Bonne lecture.

Même s'il est encore difficile de se projeter, soyez assurés de notre détermination et de notre entier dévouement au service de tous pour retrouver au plus vite une vie sociale normale.

Belle année à chacune et à chacun.

Didier Bée,

Maire, vice-président de la CCPL délégué aux finances



## VOIRIES ET RÉSEAUX



**Rue de la mairie** (de l'intersection de la Route de Licques jusqu'au château d'eau)

Création d'un réseau pluvial, de stationnements et espaces verts, rénovation de l'éclairage public, mise en place de feux tricolores « intelligents » ralentisseur et zone à 30



**Chemin des marronniers**

Réfection de la voie aux abords des maisons, création d'un réseau pluvial, caniveaux et trottoirs, mise en œuvre d'enrobés aux entrées des particuliers et réalisation d'un ralentisseur pour la sécurité de tous.



**Chemin du Courgain et rue du Blanc Pays**

Passage de l'assainissement collectif, réfection de la route avec pose d'un enrobé



**Bas du chemin de la Taillette**

Pose de bordurations pour l'écoulement des eaux pluviales





Animation du réseau  
« Voisins vigilants »,  
Réunion annuelle avec la gendarmerie



Rue de la mairie « feux intelligents » et zone à 30,  
Rue du Blanc Pays, dos d'âne et traçages au sol

## ÉCOLE ENFANCE JEUNESSE



Aménagement d'une salle de classe supplémentaire à côté de la bibliothèque et achat de tables et chaises pour l'équiper

Remplacement des gouttières de l'école

Réfection des peintures de la cantine, et de l'école

Pose de barrières amovibles dans la cour de l'école





Création d'un parking à la ferme Marcotte



Un accueil sécurisé à la mairie

SPORT LOISIRS CULTURE TOURISME



Création d'un plateau multisports, d'une piste de bi-cross rue du Blanc Pays,



Création d'une aire de pétanque au Haut de la taillette



Réfection de la « Via Francigena »





Un village fleuri  
 Une signalétique normalisée  
 Pose d'un mur de gabions chemin  
 des écoliers  
 Réhabilitation écologique des  
 vergers avec enclos à moutons

## Les priorités pour 2021/2022

- Gérer la crise sanitaire Covid-19
- 2<sup>ème</sup> phase de travaux et d'aménagements autour du plateau multisports Jean-Guy Wallemmes
- Réalisation d'un stand de tir
- Gestion du pluvial et du ruissellement
- Réalisation d'une plateforme dédiée pour le marché hebdomadaire à la ferme Marcotte
- En partenariat avec la CCPL, réalisation d'une base auto-vélo-partage
- 1<sup>ère</sup> tranche de travaux route de Licques
- Plantations dans le cadre du dispositif 1 000 000 d'arbres en Hauts de France
- Travaux sur l'église de Cormette
- Réfection du chemin du bois (AFR)
- Étude pour l'extension et la rénovation de la salle polyvalente

## État civil

### Les naissances

|                        |                   |                           |                     |
|------------------------|-------------------|---------------------------|---------------------|
| <b>FLANDRIN</b> Jules  | <b>06 janvier</b> | <b>LEMAIRE</b> Daphné     | <b>28 mai</b>       |
| <b>HOUCKE</b> Mathéo   | <b>12 janvier</b> | <b>HANSCOTTE</b> Joy      | <b>05 juin</b>      |
| <b>BROUTIN</b> Mellina | <b>25 janvier</b> | <b>REGNIER</b> Jules      | <b>21 juin</b>      |
| <b>ARNOUX</b> Ethan    | <b>04 mars</b>    | <b>LALOY</b> Timothée     | <b>03 juillet</b>   |
| <b>HINGREZ</b> Auguste | <b>11 mars</b>    | <b>BIZEUR</b> Valentin    | <b>28 août</b>      |
| <b>DAVID</b> Marcel    | <b>09 avril</b>   | <b>BILCKE</b> Hector      | <b>23 septembre</b> |
| <b>DUSAUTOIR</b> Sacha | <b>09 mai</b>     | <b>LEFEBVRE</b> Sasha     | <b>01 octobre</b>   |
| <b>LEROY</b> Paul      | <b>19 mai</b>     | <b>DELECOURT</b> Clarisse | <b>15 novembre</b>  |
| <b>SANCHEZ</b> Vicky   | <b>25 mai</b>     | <b>BAROUX</b> Anthime     | <b>31 décembre</b>  |

### Les mariages

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>BIGAND</b> Lucie et <b>CARTON</b> Antoine         | <b>11 juillet</b>   |
| <b>MASSON</b> Lucie et <b>WISSOCQ</b> Laurent        | <b>29 août</b>      |
| <b>DE CLERCQ</b> Anne-Laure et <b>LESIRE</b> Ludovic | <b>29 août</b>      |
| <b>HODENT</b> Kelly et <b>BAUVAIS</b> Jean-Philippe  | <b>19 septembre</b> |
| <b>DELANNOY</b> Céline et <b>KREUTZ</b> Arnaud       | <b>24 octobre</b>   |

### Les décès

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| <b>DAVION</b> Pierre     | <b>18 février</b>   |
| <b>LASSALLE</b> Gilles   | <b>01 juin</b>      |
| <b>ROUSSEL</b> Marcelle  | <b>29 août</b>      |
| <b>SERGENT</b> Franck    | <b>09 septembre</b> |
| <b>MAHIEU</b> Jean-Marie | <b>21 octobre</b>   |
| <b>ENVAIN</b> Colette    | <b>02 décembre</b>  |
| <b>LOUCHEZ</b> Michel    | <b>18 décembre</b>  |

## Médailles en 2020

|                              |  |            |
|------------------------------|--|------------|
| <b>BLOT</b> Loïc             | Médaille du travail argent                   | 01/01/2020 |
| <b>BULTEL</b> Patrick        | Médaille du travail vermeil                  | 01/01/2020 |
| <b>DEMOL</b> Dany            | Médaille du travail argent                   | 01/01/2020 |
| <b>KREUTZ</b> Arnaud         | Médaille du travail argent                   | 01/01/2020 |
| <b>LELEU</b> Cyrille         | Médaille du travail vermeil                  | 01/01/2020 |
| <b>LEFEBVRE</b> Yves         | Médaille du travail vermeil                  | 01/01/2020 |
| <b>DELUEN</b> Jean-Philippe  | Médaille du travail argent                   | 14/07/2019 |
| <b>OBIN</b> Éric             | Médaille du travail vermeil                  | 14/07/2019 |
| <b>MIGLIARA</b> Marie-Claude | Médaille d'honneur régionale dépt et commune | 25/06/2019 |
| <b>BLARY</b> Michel          | Médaille d'honneur régionale dépt et commune | 25/06/2019 |



Le 21 octobre dernier Jean-Marie Mahieu nous quittait.

Lors de ses funérailles, en présence de ses amis porte-drapeaux et d'une assistance nombreuse, au nom de la municipalité et de l'ensemble des Zudausquoises et Zudausquois, monsieur le maire a tenu à lui rendre un hommage.

*Extraits :*

« Âgé de 82 ans Jean-Marie est né à Esquerdes mais très vite il devient Lumbrois. Dès son enfance Jean Marie connaît les souffrances de vie liées à la seconde guerre mondiale, pourtant il grandira en famille avec toujours l'espoir d'un lendemain meilleur. Un optimisme à toutes épreuves qui le caractérisait et qui lui permettait d'afficher une bonhomie sympathique empreunte de bonne humeur communicative.

Nombreux sont ceux qui ont partagé de bons moments avec lui. Et pourtant la guerre marquera une seconde fois sa vie, cette fois en qualité d'appelé du contingent dans le cadre des événements en Algérie. En pleine jeunesse, il donne 18 mois de sa vie à la Nation.

À son retour il fait la connaissance de Marthe et la suite vous la connaissez tous, Jérôme, puis Anne et enfin ses deux petits-enfants, Émilien et Clément, ont fait son bonheur.

Avec un tel parcours on imagine aisément qu'il a dû être difficile pour lui d'être finalement battu par un ennemi invisible, la maladie. Et pourtant Jean-Marie n'a jamais baissé les bras et avec lui Marthe et les enfants. Tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir, disait-il, et après chaque chute dans son paradis, le jardin, après chaque séjour à Helfaut, Jean-Marie finissait toujours par reprendre vie.

Avec lui disparaît un citoyen engagé comme seule la République sait les forger. Visage bien connu de tous au village, une personnalité attachante, homme respectueux des autres, attentif à eux, accessible, toujours disponible pour la section des anciens combattants qu'il a présidée et animée pendant près de 40 années (à la suite du regretté Robert Landron). Entouré de ses fidèles amis André, Michel, Francis et, Pierre récemment disparu, mais aussi avec le soutien actif de Marthe, son épouse, et Thérèse sa belle-sœur, il a accompli son mandat jusqu'à son dernier souffle ; non pas pour lui mais au nom des autres, au nom de ce devoir de mémoire que nous devons collectivement aux jeunes générations.

Pour tout cela, pour ton engagement sans faille au service de la section des anciens combattants, nous te disons Merci.

Aujourd'hui, c'est dans la tristesse que nous sommes réunis.

Tristesse pour vous, bien sûr, son épouse, ses enfants et petits-enfants, d'avoir perdu soudainement un être cher.

Tristesse pour vous aussi, ses camarades, anciens d'Algérie, et collègues, d'avoir perdu un ami proche.

Tristesse, enfin, pour notre commune, d'avoir perdu l'un de ses dévoués serviteurs.

Nous entourons tous votre famille de notre douloureuse sympathie et nous partageons votre chagrin.

Puissent ces condoléances vous être apaisantes dans cette épreuve.

*« Puisque tout recommence toujours, écrivait le Général de Gaulle, ce que j'ai fait sera, tôt ou tard, une source d'ardeur nouvelle après que j'aurai disparu. »*

Je suis convaincu que l'action de Jean-Marie survivra, que les valeurs qu'il a portées et défendues se transmettront.

Tu nous as quittés mais ton souvenir ne nous quittera pas.

J'adresse à sa famille un témoignage d'affection, et je dis à ses enfants et ses petits-enfants qu'ils peuvent être fiers de porter son nom.

Notre estime et notre gratitude te sont à jamais acquises mon cher Jean-Marie.

Au revoir et MERCI ! »



JANVIER



Cérémonie des vœux de la municipalité, mise à l'honneur des retraités et des médaillés du travail

FÉVRIER



« Concert des rois » organisé par la chorale de Zudausques en l'église Saint-Omer de Zudausques



Festi'Village : soirée cabaret

M A I



Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945



J U I N



Pour clore leurs années passées à l'école primaire, les élèves de CM2 ont reçu un dictionnaire offert par la municipalité





À l'occasion de la ducasse, accueil des nouveaux Zudausquois, mise à l'honneur des nouveaux nés



Le centre de loisirs a pu profiter des « Vacances Apprenantes » mises en place par l'éducation nationale pour les deux premières semaines et par la Jeunesse et Sports pour les deux dernières semaines.

Nous avons accueilli 43 enfants de 4 à 11 ans, habitant Zudausques, afin de respecter les mesures sanitaires mises en place par la préfecture.

Les enfants ont pu sortir au Planétarium d'Helfaut, au cinéma de Saint-Omer, au bowling et au karting de Saint Martin lez Tatinghem et à Dennlys parc.

Les animateurs ont proposé des activités manuelles et des jeux en extérieur.







Inauguration de la rue de la mairie et du plateau multisports

**Depuis septembre : Les mercredis récréatifs**

Accueil des enfants de 3 à 8 ans pour des activités de bricolage



Cette année a vu la concrétisation du renouveau du verger conservatoire ! Suite à un projet déposé auprès du département et du Parc des Caps et Marais d'Opale, avec l'aide de M. Majot, technicien au Parc, un travail de débroussaillage, de pose de clôtures, de plantation de haies et de plantation de 14 pommiers hautes tiges ont permis l'accueil de moutons propriétés d'Actipaysage. Ceux-ci entretiendront « écologiquement » le site. Ce renouveau a permis l'ouverture, aux habitants de Zudausques, du verger, pour la cueillette automnale du 21 septembre au 4 octobre. À l'année prochaine ! L'éco pâturage a permis le retour de fleurs, et notamment d'orchidées.

OCTOBRE



Fred Devaud et Jules Rabaud, ont fait leur spectacle le 3 octobre 2020 invités par l'association de Sauvegarde du patrimoine dans le cadre du festival "Conteurs en Campagne" des Foyers Ruraux Nord Pas de Calais.



Durant le mois d'octobre de nombreuses actions ont été menées au profit de l'association « les rubans roses de Lumbres : vente de baguettes par la boulangerie du village, marche solidaire organisée par le foyer rural, concours de dessins...



La municipalité propose désormais une semaine de centre de loisirs durant les petites vacances sauf à Noël. 24 enfants ont été accueillis aux vacances d'automne. Ils sont allés à la piscine de Lumbres, au restaurant, au cinéma, le tout dans le respect des règles sanitaires imposées par la préfecture.



Le 16 octobre, l'estaminet la Trousse Bière a rouvert ses portes grâce à l'association « 1000 cafés » et au soutien de la municipalité.

## NOVEMBRE



Commémoration de l'armistice du 11 novembre





Cette année, pour des raisons sanitaires, des plateaux repas à emporter ont remplacé le repas des aînés.

D É C E M B R E



En décembre, la traditionnelle collecte de denrées non périssables au profit des restos du cœur, par le club de l'âge d'or et les boîtes à « petits bonheurs ».



La préparation puis la distribution du colis des aînés se sont effectuées dans le respect des gestes barrières.

J A N V I E R 2 0 2 1

Vendredi 15 janvier, lors du marché, quelques membres du club de l'Age d'Or ont eu la joie de remettre un chèque de 287€ à Brigitte Pigache notre bouchère en clôture de l'action "Solidarité avec Jade et Louanne" ses petites filles.

Un grand merci aux participants, tricoteuses, commerçants, clients !



**La bibliothèque de Zudausques** fait partie du Réseau Plume, réseau des 12 médiathèques et bibliothèques du Pays de Lumbres.

Inscription gratuite : la carte d'abonnés permet d'emprunter des livres, magazines, DVD, CD, dans les 12 bibliothèques du Réseau (sur place dans notre bibliothèque, par le biais de réservations sur les autres sites).

Le département met à la disposition des abonnés du Réseau Plume un portail de ressources numériques gratuites (inscription sur le site de la Médiathèque Départementale).

La bibliothèque est ouverte

**Mardi** 16h30 / 18h30

**Mercredi** 15h00 / 17h00

**Vendredi** 14h00 / 16h00 (sauf pendant les vacances)

**Samedi** 10h00 / 12h00



Coordonnées

28, rue de la mairie / 03 21 12 88 01 / [bibliothequezudausques@yahoo.fr](mailto:bibliothequezudausques@yahoo.fr)

## ALSH - Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Une semaine pendant les vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps

4 semaines au mois de juillet

Pour les vacances de février, le thème sera le Carnaval. Les inscriptions se feront le samedi 6 février 2021 dans la salle d'honneur de 10h à 11h30. Les documents d'inscription sont disponibles sur le site de la mairie dans la rubrique « actualités ».

Les dates pour les vacances de printemps sont les suivantes : du 26 au 30 avril 2021

Pour les vacances d'été, l'ALSH aura lieu du mercredi 7 juillet au vendredi 6 août 2021.

### Les mercredis récréatifs

Tout au long de l'année hors vacances scolaires

Un mercredi sur deux, de 14 à 16 H, jusqu'à 24 enfants de 3 à 8 ans au tarif de 3€.

Il faut obligatoirement s'inscrire à la mairie ou en laissant un SMS à Anne-Gaëlle au 06.81.04.82.22 ou un mail à [alsh.zudausquesquelmes@gmail.com](mailto:alsh.zudausquesquelmes@gmail.com)

**Plus de renseignements sur** [www.zudausques.fr](http://www.zudausques.fr)

## Location de salles

**La salle polyvalente** : équipée pour 150 personnes (vaisselle et matériel de cuisine divers, tables et chaises)

**La salle Guy Lyon** : capacité d'accueil maximale de 35 personnes

<http://www.zudausques.fr/fr/information/30593/location-salles>

**Pour toutes réservations et tous renseignements** : [magaly.decroix@outlook.fr](mailto:magaly.decroix@outlook.fr)



## Services cantine et garderie

**La réservation des repas de cantine** se fait à la semaine : réservation possible jusqu'au jeudi 00h00 qui précède

**La réservation de la garderie** : possibilité de réserve jusqu'à une heure avant l'heure du service

**Réserver sur** : <http://eticket-app.gii.fr> (vous pouvez obtenir un identifiant et un mot de passe au secrétariat de la mairie)

### Plus de renseignements

[www.zudausques.fr](http://www.zudausques.fr) → actualités → Réservations et facturations simplifiées pour les services périscolaires

## Relais des Assistants Maternels

Une antenne du Réseau d'Assistants Maternels de la CCPL donne rendez-vous le Mercredi matin à la maison des Associations, salle Guy Lyon de 9h30 à 11h30 aux assistants Maternels et aux parents employeurs (quand ils sont libres) pour un moment d'atelier avec les tout petits

Florence Poupard est la référente petite enfance au sein de la CCPL, Gaëlle Demagny accompagne le groupe le Mercredi dans la commune.

Que de bons moments passés tantôt en motricité dans la salle de sport, en musique, en cuisine ou en activités manuelles où toutes sortes d'ateliers sont proposés en lien avec les temps forts du calendrier !

*La Communauté de communes du Pays de Lumbres assure un service petite enfance - parentalité, un lieu d'accueil enfants parents à la maison des services LAEP 03 21 12 91 99*



Nos deux églises, St Folquin de Cormette et St Omer de Zudausques, affichent le sigle

### **ÉGLISE OUVERTE et ACCUEILLANTE**

signe de leur participation au réseau existant dans les pays nordiques qui s'étend maintenant à une bonne partie du Nord de France.

Le QR code en façade permet de prendre connaissance de l'évolution de ce réseau au fil des années.

Avec celles de Wisques, de Leulighem et de Quelmes, elles mettent en valeur les œuvres des moines de l'Abbaye de Wisques : céramiques et tableaux de Dom Bouton et François Mes réalisés vers 1950 dans ces églises du secteur.

Une charte régit les engagements des paroissiens (une quinzaine de bénévoles pour nos deux églises)

- ouvrir les églises de Pâques à la Toussaint
- garder à jour l'inventaire établi
- déposer les brochures qui parlent des lieux
- veiller à la propreté
- laisser un livre d'or à dispositions des visiteurs
- verser une cotisation annuelle au réseau (grâce au concert des rois)



*Zudausques fait partie de la paroisse Sainte Mère TERESA en Morinie, du doyenné de la Morinie*

Site : [teresaenmorinie.fr](http://teresaenmorinie.fr)

Mail : [acceuil@teresaenmorinie.fr](mailto:acceuil@teresaenmorinie.fr)

Maison paroissiale : 3 rue Meullemotte 62910 EPERLECQUES - 03 21 93 64 82



## Plus de services

Communauté de Communes du Pays de Lumbres : 1 chemin du Pressart 62380 Lumbres / 03 21 12 94 94

<http://www.cc-paysdelumbres.fr/>

**Un bouquet de services** : soins à la personne, demandes de subventions, action sociale, tout sur le tri, carte d'identité et passeport, mobilité durable, commerces, Réseau Plume....

## MESURES DE PRÉVENTION VIRUS DES OISEAUX

L'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse virale, très contagieuse qui affecte les oiseaux et est transmissible à l'homme.

Les mesures suivantes sont applicables dans toutes les communes du département du Pas-de-Calais depuis le 6 novembre 2020 :

- **La surveillance clinique** quotidienne dans les élevages commerciaux par les éleveurs ;
- **L'interdiction des compétitions de pigeons voyageurs** au départ ou à l'arrivée de la France organisées par les fédérations sportives ;
- **La claustration des volailles** (ou protection de celles-ci par un filet) avec réduction des parcours extérieurs pour les élevages commerciaux par les éleveurs et les élevages privés (basses-cours) par les particuliers ;
- **L'interdiction de l'organisation de rassemblements d'oiseaux** et de la participation de volailles du département à des rassemblements dans d'autres lieux que le département par les groupements et organisateurs de manifestations ;
- **L'interdiction de transport et de lâcher de gibiers à plumes** par les fédérations de chasseurs ;
- **L'interdiction de transport et d'utilisation d'appelants par les chasseurs.**

## PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES

Dans le cadre du dispositif national pour la prévention de la lutte contre les conséquences sanitaires, les risques exceptionnels (canicule, grand froid...), le Maire est chargé, sous la responsabilité du Préfet de département, de procéder au recensement des personnes âgées et handicapées afin de permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux si nécessaire. La commune se doit de constituer un registre nominatif. Toutes les personnes remplissant les conditions suivantes peuvent s'inscrire sur ce registre des personnes fragiles :

- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Personnes handicapées

Vous pouvez obtenir toutes les informations utiles auprès de la mairie (03 21 93 04 67), qui tiendra à votre disposition les formulaires d'inscription. Mme Colette Lemaire, adjointe aux affaires sociales est également là pour vous accompagner dans vos démarches.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. La date butoir pour s'inscrire est désormais fixée au 6<sup>ème</sup> vendredi précédent la date des élections. Si vous souhaitez vous inscrire, merci de vous rapprocher de la mairie ou de vous inscrire en ligne en utilisant [le télé-service proposé par service-public.fr](#)




| PAYS DE LUMBRES<br>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES |          | CALENDRIER 2021 DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS<br>COMMUNE DE ZUDAUSQUES |       |       |       |         |       |           |         |          |          |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|---|----------|---|-------|-------|-------|---------|-------|-----------|---------|----------|----------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| JANVIER                                   | FEBVRIER | MARS  | AVRIL | MAI   | JUIN  | JUILLET | AOUT  | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 1 LU                                      | 1 LU     | 1 JE  | 1 SA  | 1 MA  | 1 JE  | 1 DI    | 1 VE  | 1 LU      | 1 VE    | 1 LU     | 1 ME     | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| 2 MA                                      | 2 MA     | 2 VE  | 2 DI  | 2 ME  | 2 SA  | 2 DI    | 2 VE  | 2 LU      | 2 SA    | 2 ME     | 2 DI     | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |
| 3 ME                                      | 3 ME     | 3 SA  | 3 LU  | 3 JE  | 3 SA  | 3 DI    | 3 VE  | 3 LU      | 3 SA    | 3 ME     | 3 DI     | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |
| 4 JE                                      | 4 JE     | 4 SA  | 4 LU  | 4 MA  | 4 VE  | 4 DI    | 4 VE  | 4 LU      | 4 SA    | 4 ME     | 4 DI     | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |
| 5 VE                                      | 5 VE     | 5 SA  | 5 LU  | 5 MA  | 5 VE  | 5 DI    | 5 VE  | 5 LU      | 5 SA    | 5 ME     | 5 DI     | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |
| 6 SA                                      | 6 SA     | 6 LU  | 6 MA  | 6 VE  | 6 DI  | 6 VE    | 6 LU  | 6 SA      | 6 ME    | 6 DI     | 6        | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |
| 7 DI                                      | 7 DI     | 7 LU  | 7 MA  | 7 VE  | 7 DI  | 7 VE    | 7 LU  | 7 SA      | 7 ME    | 7 DI     | 7        | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |
| 8 LU                                      | 8 LU     | 8 MA  | 8 VE  | 8 DI  | 8 VE  | 8 LU    | 8 SA  | 8 ME      | 8 DI    | 8        | 9        | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 9 MA                                      | 9 MA     | 9 VE  | 9 DI  | 9 VE  | 9 LU  | 9 SA    | 9 ME  | 9 DI      | 9       | 10       | 11       | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 10 ME                                     | 10 ME    | 10 SA   | 10 LU | 10 MA | 10 VE | 10 DI   | 10 VE | 10 LU     | 10 SA   | 10 ME    | 10 DI    | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 11 JE                                     | 11 JE    | 11 SA   | 11 LU | 11 MA | 11 VE | 11 DI   | 11 VE | 11 LU     | 11 SA   | 11 ME    | 11 DI    | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 12 VE                                     | 12 VE    | 12 SA   | 12 LU | 12 MA | 12 VE | 12 DI   | 12 VE | 12 LU     | 12 SA   | 12 ME    | 12 DI    | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 13 SA                                     | 13 SA    | 13 LU   | 13 MA | 13 VE | 13 DI | 13 VE   | 13 LU | 13 SA     | 13 ME   | 13 DI    | 13       | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 14 DI                                     | 14 DI    | 14 LU   | 14 MA | 14 VE | 14 DI | 14 VE   | 14 LU | 14 SA     | 14 ME   | 14 DI    | 14       | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 15 LU                                     | 15 LU    | 15 MA   | 15 VE | 15 DI | 15 VE | 15 LU   | 15 SA | 15 ME     | 15 DI   | 15       | 16       | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 16 MA                                     | 16 MA    | 16 VE   | 16 DI | 16 VE | 16 LU | 16 SA   | 16 ME | 16 DI     | 16      | 17       | 18       | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 17 ME                                     | 17 ME    | 17 SA   | 17 LU | 17 MA | 17 VE | 17 DI   | 17 VE | 17 LU     | 17 SA   | 17 ME    | 17 DI    | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 18 JE                                     | 18 JE    | 18 SA   | 18 LU | 18 MA | 18 VE | 18 DI   | 18 VE | 18 LU     | 18 SA   | 18 ME    | 18 DI    | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 19 VE                                     | 19 VE    | 19 SA   | 19 LU | 19 MA | 19 VE | 19 DI   | 19 VE | 19 LU     | 19 SA   | 19 ME    | 19 DI    | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 20 SA                                     | 20 SA    | 20 LU   | 20 MA | 20 VE | 20 DI | 20 VE   | 20 LU | 20 SA     | 20 ME   | 20 DI    | 20       | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 21 DI                                     | 21 DI    | 21 LU   | 21 MA | 21 VE | 21 DI | 21 VE   | 21 LU | 21 SA     | 21 ME   | 21 DI    | 21       | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 22 LU                                     | 22 LU    | 22 MA   | 22 VE | 22 DI | 22 VE | 22 LU   | 22 SA | 22 ME     | 22 DI   | 22       | 23       | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 23 MA                                     | 23 MA    | 23 VE   | 23 DI | 23 VE | 23 LU | 23 SA   | 23 ME | 23 DI     | 23      | 24       | 25       | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 24 ME                                     | 24 ME    | 24 SA   | 24 LU | 24 MA | 24 VE | 24 DI   | 24 VE | 24 LU     | 24 SA   | 24 ME    | 24 DI    | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 25 SA                                     | 25 SA    | 25 LU   | 25 MA | 25 VE | 25 DI | 25 VE   | 25 LU | 25 SA     | 25 ME   | 25 DI    | 25       | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 26 LU                                     | 26 LU    | 26 MA   | 26 VE | 26 DI | 26 VE | 26 LU   | 26 SA | 26 ME     | 26 DI   | 26       | 27       | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 27 MA                                     | 27 MA    | 27 VE   | 27 DI | 27 VE | 27 LU | 27 SA   | 27 ME | 27 DI     | 27      | 28       | 29       | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 28 ME                                     | 28 ME    | 28 SA   | 28 LU | 28 MA | 28 VE | 28 DI   | 28 VE | 28 LU     | 28 SA   | 28 ME    | 28 DI    | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 29 JE                                     | 29 JE    | 29 SA   | 29 LU | 29 MA | 29 VE | 29 DI   | 29 VE | 29 LU     | 29 SA   | 29 ME    | 29 DI    | 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 30 SA                                     | 30 SA    | 30 LU   | 30 MA | 30 VE | 30 DI | 30 VE   | 30 LU | 30 SA     | 30 ME   | 30 DI    | 30       | 31 |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| 31 DI                                     | 31 DI    | 31 LU   | 31 MA | 31 VE | 31 DI | 31 VE   | 31 LU | 31 SA     | 31 ME   | 31 DI    | 31       |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |

■ Bac couvercle noir – ordures ménagères  
 ■ Bac couvercle jaune – tri sélectif des déchets recyclables

**RAPPEL :** Veuillez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte. Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés. La collecte est assurée les jours fériés sauf Noël et Nouvel an où elle aura lieu le lendemain.



Initialement prévues au mois de mars, **les élections régionales et départementales** devraient être reportées et organisées normalement les **20 et 27 juin 2021** en raison de l'épidémie de Covid 19.

|  |  |
|--|--|
|   |   |
| <p><b><u>170 Conseillers régionaux élus pour 6 ans</u></b></p> <p>En <a href="#">France</a>, <b>les conseillers régionaux</b> sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel. Ils sont élus par départements pour 6 ans et rééligibles.</p> <p>Ils élisent le président du conseil régional qui dispose du pouvoir de faire exécuter les décisions travaillées en commissions et votées en séances plénières. Ils adoptent également le budget.</p> <p>Compétences de la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>le développement et l'aménagement du territoire ;</b></li> <li>• <b>la formation professionnelle ;</b></li> <li>• <b>la gestion des lycées ;</b></li> <li>• <b>la gestion des transports scolaires et des transports hors agglomération</b></li> </ul> <p>Les attributions de la région ont été élargies à la suite de l'adoption de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (<b>loi NOTRe</b>) du 27 août 2015. Cette loi <b>supprime, pour cette collectivité, la clause générale de compétence</b>. Désormais, la région n'a plus le droit d'agir dans tous les domaines au nom de l'intérêt public local. Ses compétences sont limitées à celles que la loi lui attribue.</p> <p>➔ La loi fait de la région l'échelon du <b>développement de l'économie</b> et lui confie la charge de <b>l'aménagement durable du territoire</b>.</p> | <p><b><u>78 Conseillers départementaux élus pour 6 ans</u></b></p> <p>Les élections départementales ont remplacé les élections cantonales et les conseillers généraux sont devenus les conseillers départementaux. Les conseils départementaux sont intégralement renouvelés à chaque scrutin, tous les six ans, selon un mode de scrutin binominal majoritaire à 2 tours. Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est désigné.</p> <p>Compétences du département :</p> <p><b><u>Action sociale</u></b> le coût financier représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>l'enfance</b> : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;</li> <li>• <b>les personnes handicapées</b> : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap, maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;</li> <li>• <b>les personnes âgées</b> : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (<b>allocation personnalisée d'autonomie : APA</b>) ;</li> <li>• <b>les prestations légales d'aide sociale</b> : gestion du <b>revenu de solidarité active (RSA)</b>, dont le montant est fixé au niveau national.</li> </ul> <p><b><u>Éducation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la construction, l'entretien et l'équipement des <b>collèges</b></li> <li>• la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service</li> </ul> <p><b><u>Aménagement et transports</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale</b>, en tenant compte des priorités définies par les communes ;</li> <li>• <b>les services de transport spécial des élèves handicapés</b> vers les établissements scolaires ;</li> <li>• la gestion de la <b>voirie départementale</b> ;</li> <li>• le SDIS (<b>service départemental d'incendie et de secours</b>) est chargé de la protection contre les incendies. Il participe aux opérations de secours en cas d'accidents, de catastrophes naturelles</li> </ul> |
|  <p>Plusieurs fois reportée, <b>une élection législative partielle</b> sera également organisée dans notre 6<sup>ème</sup> circonscription. <b>La date n'est pas connue à ce jour.</b></p>  | <p><b><u>Compétence culturelle</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, des musées, de la protection du patrimoine...)</li> </ul>  |

Entre voisins, restons courtois !

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous !

**Travaux bruyants de bricolage et de jardinage chez les particuliers**



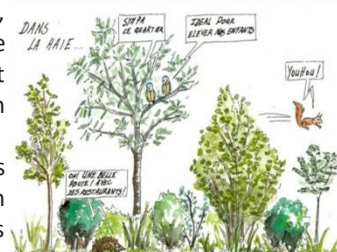
Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h

**La taille des haies**

Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des arbres, des arbustes et des haies. Toutefois, si ces plantations se situent à proximité d'un voisin, il y a des distances à respecter. Le mieux est de se renseigner auprès de sa mairie. En l'absence de dispositions locales, la règle générale est que l'on ne peut pas planter un arbre ou une haie à moins de 50 centimètres de la limite de sa propriété si la plantation est haute de 2 mètres ou moins, ou à moins de 2 mètres de la limite si la plantation dépasse 2 mètres.

**ATTENTION** : Il est **interdit** de tailler des haies et d'abattre des arbres situés dans et le long de parcelles agricoles **entre le 1er avril et le 31 juillet**. Cette interdiction a été instaurée par le Parlement européen afin de protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux. Rappelons que pour les plantations le long de voies publiques, l'entretien des haies est à la charge du propriétaire, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



**Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année**

Au-delà des possibles troubles de voisinage causés par les nuisances d'odeurs et de fumées, ainsi que des émissions polluantes et de composés cancérigènes, le brûlage des déchets verts représente un risque important d'incendies.



La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. La toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. Les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes... en mélange ou pas avec d'autres déchets sont à déposer au sein des déchèteries de Saint-Martin-Lez-Tatinghem ou Lumbres.

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction.

**Tapage nocturne**

Entre 22h et 7h du matin, les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe (Code pénal : Article R 623-2).



**Déjections canines**

Les déjections canines sont autorisées à gésir seulement dans les caniveaux, sauf devant les passages pour piétons. En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques ;
- les trottoirs et cheminements piétons ;
- les espaces verts publics ;
- les espaces des jeux publics pour enfants
- le cimetière



tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

**Nuisances sonores**

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptible par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.



**Respect des lieux publics**



Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritits, y compris les mégots de cigarettes, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

**Déneigement**

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi qu'y répandre du sel en cas de verglas.





Nous pouvons constater chaque jour au sein de notre commune des manquements aux codes de la route. Nous vous rappelons que le code de la route s'applique à tous, même aux piétons.



Le port de la ceinture est **OBLIGATOIRE** pour **TOUS** les occupants d'un véhicule, peu importe le temps de route.

Pour la sécurité de tous, nous vous demandons d'être bienveillant et de respecter le code de la route

**La vitesse est limitée à 30 km/h**

|                     |                         |
|---------------------|-------------------------|
| Rue des Marronniers | Chemin des Lilas        |
| Rue d'Audenthun     | Rue de la Trousse Bière |
| Rue des Bouleaux    | Rue des Charmilles      |
| Rue de la Mairie    | Rue du Blanc Pays       |

**Zone à vitesse réglementée**



Des rétrécissements de chaussée avec des passages piétons ont été mis en place dans ces zones et il convient aux automobilistes, motos et cyclos de respecter les règles de priorité. Pour cela, des panneaux signalent la priorité.



Si vous voyez ce panneau, vous êtes **PRIORITAIRE**



Si vous voyez ce panneau, vous n'êtes **PAS PRIORITAIRE**

**Attention aux priorités de circulation sur le territoire de notre commune.**

**Il s'agit de priorités à droite sur son ensemble.**

**SAUF les rues suivantes qui n'ont pas la priorité et comportent le panneau**

- Rue des Charmilles
- Chemin des Écoliers
- Route du Château d'Eau donnant Route de Licques
- Route de Liheuse donnant Route de Licques



Pour qu'un arrêt au STOP puisse être reconnu comme marqué, l'usager de la route doit absolument arrêter son véhicule, quel qu'il soit, au niveau de la ligne d'arrêt et doit effectuer des contrôles visuels à gauche, à droite puis à nouveau à gauche avant de redémarrer son véhicule.



Un parking se trouve à proximité de la boulangerie, il est rappelé que l'accès au plus proche de ce commerce est réservé aux Personnes à Mobilité Réduite.

**IL VAUT MIEUX ARRIVER EN RETARD QUE MOURRIR EN AVANCE**

**GRILLER LA PRIORITE A LA MACHINE A CAFE C'EST MOCHE ? SUR LA ROUTE C'EST MORTEL**

**SÉCURITÉ PIÉTONS**

Il existe un certain nombre d'aménagements à votre disposition pour circuler avec un maximum de sécurité sur la commune : trottoirs, cheminements, passages piétons, feu tricolore..... Ce dernier ne vous dispense pas de respecter le pictogramme piéton ROUGE ou VERT. Gardez à l'esprit qu'un véhicule ne s'arrête pas en un claquement de doigts.

Distance d'arrêt à 30km/h → 9 mètres\* – à 50km/h → 25 mètres\* – 70 km/h → 49 mètres\*  
\*à titre indicatif +/- selon véhicule et conditions météorologiques

Les 2 places PMR se trouvant devant l'école ne doivent en aucun cas servir de dépose minute quand vous emmenez vos enfants à l'école.

**« Parce que nos enfants sont les adultes de demain, il est important de leur montrer le bon exemple »**

## La vie de l'école

Et pourtant, elle avait bien commencé cette année 2020....



Juste avant les vacances d'hiver vous avez peut être eu le plaisir de croiser nos enfants, petits et grands, qui n'ont pas hésité à sortir leurs plus beaux déguisements pour fêter le carnaval.

Un peu moins d'un mois après cette photo, c'est le contexte sanitaire qui a rythmé la vie de nos écoliers, ... la classe à la maison pendant plusieurs semaines, des parents qui se sont improvisés professeurs, et des professeurs qui ont, en quelques jours, adapté leurs cours à un apprentissage à distance.

Malgré une reprise des cours en mai, les protocoles en vigueur n'ont pas permis l'organisation des sorties scolaires de fin d'année et de la traditionnelle kermesse. Les actions des parents d'élèves ont été très limitées. Toutefois, les enseignants ont réussi à proposer une photo de classe des plus originale.

Nos écoliers ne sont pas prêts d'oublier cette année 2020. Leur capacité d'adaptation n'est plus à démontrer. Distanciation, lavages des mains, gel hydroalcoolique, port du masque... Ils sont devenus des champions du respect des gestes barrières, ou presque....



Bien que les parents n'ont pu assister comme les années précédentes aux chants de Noël de leurs enfants, l'esprit de Noël a pu être sauvé puisqu'un spectacle de contes et comptines a été proposé (par groupe) à ces derniers. Un véritable moment de douceur et de bonheur...

Le Père Noël aussi n'a pas dit son dernier mot et il a pris le temps de venir dans chaque classe pour distribuer des friandises et partager un moment avec les enfants.

Pour 2021, on continue à s'adapter mais on se projette aussi. Classe de mer pour les classes de CP, CE1 et CE2, classe de neige pour les CM1 et CM2. L'équipe enseignante et son nouveau directeur préparent les dossiers, on croise les doigts.....

Nous espérons également pouvoir organiser la kermesse de fin d'année qui devrait avoir lieu le samedi 3 juillet 2021. D'ici là, nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2021.



**Un grand merci à la boulangerie Delbecque, d'avoir offert le mardi 26 janvier, les galettes des rois, à tous les enfants de la cantine !**

Les représentants des parents d'élèves





**FESTI VILLAGE 10 ANS FÊTE SES ANS en 2021**

Nous serons heureux de partager cet évènement avec vous.

*10 Ans 10 Ans 10 Ans*

Toute l'équipe du conseil d'administration ainsi que les bénévoles se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne année.

Ludovic Ribreux



"Zudausquoises , Zudausquois, c'est avec plaisir, (ce malgré les épreuves d'une année 2020 compliquée pour toutes et tous, car oui il n'y a pas de petits bobos comme on dit souvent entre nous, chacun à son échelle a eu sa vie bouleversée ) que nous allons rebondir et continuer de plus bel, en faisant encore plus pour le territoire de la CCPL et tout particulièrement pour la commune de Zudausques qui nous accueille.

Nous allons au plus vite relancer les ateliers (gratuits) pour tous, ainsi que divers projets dont vous aurez la surprise, mais il est une chose certaine, c'est que cela se fera ensemble, dans la solidarité, une solidarité concrète loin des discours, ce qui permettra au plus grand nombre d'accéder à la culture GRATUITEMENT ..."

Toute l'équipe d'ART GROUPE

[www.art-groupe.org](http://www.art-groupe.org) / 06 31 12 76 61



## L'année 2020 au Club de l'Age d'Or

Dans notre retro 2020 une pensée émue pour Jean-Marie Mahieu, fidèle compagnon qui nous a quittés, mais sa mémoire restera bien vivante au sein du Club.

Les regroupements : repas spectacle, repas dansant. Avec la coordination des Clubs des Hauts pays n'ont pu avoir lieu.

Quelques projets ont pu se concrétiser localement malgré les circonstances particulières de 2020 et l'absence de nos rencontres régulières des 2ème et 4ème jeudis de chaque mois

### **Printemps**

Repas au café du théâtre sur la grand' place de St Omer pour la St Valentin selon notre tradition!

Visite de la bergerie rue des marronniers à la veille du confinement en Mars.

### **Eté**

Pique nique au jardin de la ferme thérapeutique

Marche avec le groupe des Marcheurs du mardi à la découverte de Saint Omer

### **Automne**

Goûter de rentrée à la salle Guy Lyon

Belles découvertes près de chez nous

Visite guidée à la ferme de la spiruline

Musée de Théroouanne

A l'estaminet, en extérieur, avec les assos de la commune, présentation du Club aux nouveaux arrivants

Défi mémoire et revue de presse : 2 séances ont pu se dérouler...

### **Hiver**

Les actions de Solidarité

Collecte des restos du cœur: très belle participation de l'ensemble du village

«Jade et Louanne» Action NOEL des tricoteuses avec l'aide des commerçants

### **Grand merci à tous**

**Puissent les saisons à venir se remplir de multiples animations!**

Dans l'espoir de se retrouver prochainement, le Club de l'Age d'Or souhaite une très bonne année 2021 à tous les Zudausquois.

Avec tous les membres du Club, la présidente,



24

### **Association des Amis de l'église de Cormette,**

*Née le 22 septembre 1989*



Chers Amis,

Cette année 2020 restera dans les annales, le temps s'est suspendu, les projets sont à l'arrêt.

Nous envoyons tous nos vœux de rétablissement à ceux qui ont été touchés de loin ou de près par ce terrible virus.

Nous avons réalisé notre assemblée par correspondance et voulons remercier à cette occasion toutes celles et ceux qui ont répondu à ce vote, remercier aussi tous les bénévoles qui s'occupent de notre petite église et de son entretien.

L'année nouvelle pointe son nez, et nous sommes toujours en pleine crise sanitaire.

Cependant nous voulons être pleins d'espoir et vouloir que, ces événements derrière nous, nous reprenions les rênes de la fin de réhabilitation de notre chère église. Nous restons à l'écoute de vos messages de soutien, de vos avis et vous tiendrons informés en temps utiles.

Restons tous positifs, et espérons le meilleur pour cette année à venir.

Madame Leclecq Mauricette et Mademoiselle Balme Céline, comme à l'habitude se tiennent à votre disposition pour recevoir votre cotisation et vos dons : 42 rue Saint Lambert à Cormette : 03/21/93/93/78 (Paiement par chèque à l'ordre de l'association des amis de l'église de Cormette)

Montant de la cotisation 6 euros.

Bien à vous,

Anne Hazebaërt.





L'année qui se referme aura été particulièrement difficile et marquée par la crise sanitaire.

Souhaiter une bonne et heureuse année prend un sens plus profond qu'une formule traditionnelle employée à cette époque de l'année.

Que celle-ci vous apporte du bonheur, la santé et la tranquillité.

Tirez le meilleur de l'année 2021 qui s'ouvre à vous.

Sous réserve du contexte sanitaire, voici les trois rendez-vous que nous proposons pour l'année 2021 :

**Dimanche 18 avril 2021 : Parcours du Cœur**

**Dimanche 23 mai 2021 : Rallye Touristique**

**Samedi 11 décembre 2021 : Marché de Noël (lieu à déterminer)**

Tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année,

Bien Amicalement,

Le Président, Nicolas DEBEE

*Continuez à nous suivre sur facebook @sportsetloisirszudausques*

### « Association de Sauvegarde du Patrimoine de Zudausques »

L'association « Association de Sauvegarde du Patrimoine de Zudausques » a pour buts de valoriser et protéger notre patrimoine. Ainsi, ces années passées, nous avons financé deux vitraux dans l'église Saint-Omer dans le centre-village, nous avons recréé le chemin de randonnée « La Leulène » (voie romaine) qui a jadis traversé le hameau, nous avons participé au renouveau du verger de Cormette, ...

A côté de cela, d'autres activités se sont jointes, toutes tournées vers notre village : stages de taille des arbres fruitiers, stage de greffe, après-midi sur le livre pour les ados...

Malgré le ralentissement créé par le Covid, des projets sont d'ores et déjà à l'étude, toujours au service du patrimoine de notre commune.

Nous vous proposons de nous rejoindre, car nous avons toujours besoin de nouvelles idées, de nouvelles aides afin de valoriser notre environnement.

Rejoignez-nous !

Jean-Marie Lemaire, Président

Jacques Bocquet Secrétaire

Luc Blarel trésorier



Contact : 0750822055 [jacquesbocquet@orange.fr](mailto:jacquesbocquet@orange.fr)

Siège : Mairie, 26 rue de la Mairie 62500 Zudausques



Quelques nouvelles de la Société de Chasse :

Cette année la saison de chasse a été fortement perturbée par la pandémie et plusieurs journées de chasse ont été supprimées.

Néanmoins les 2 journées à perdrix et les 4 jours à lièvres ont pu avoir lieu ainsi que le lâcher de perdrix rouges. Il n'y a pas eu de lâcher de faisans.

La société a droit à 2 chevreuils qui ont été tués ce mois de janvier, après quelques difficultés dues au confinement et aussi au manque de chasseurs. N'oublions pas que les chevreuils peuvent aussi causer des dégâts aux cultures quand ils sont en trop grand nombre.

Le piégeage des renards (3 ont été éradiqués cette année), l'agrainage et le repeuplement sont supportés par la société de chasse mais profitent à tous les chasseurs du territoire.

Je ne terminerai pas sans remercier la municipalité pour sa subvention qui aide bien la société, notamment dans sa mission de protection environnementale.

Bonne année à tous les Zudausquois, Prenez bien soin de vous

Le président, J M Lemaire



*L'ensemble de l'équipe de l'association ACTE PLUS vous souhaite le meilleur pour l'année 2021 et vous remercie pour la pierre que vous apportez à l'édifice d'un parcours pour nos demandeurs d'emploi.*

L'année 2020 a été très difficile pour tous, pendant le 1er confinement, grâce aux équipements de sécurité achetés en amont, nous avons pu continuer par appels téléphoniques à soutenir nos Demandeurs d'emploi et nos Offreurs de tâche et préparer activement la reprise.

Ce travail n'a pas été vain, les Demandeurs d'emploi ont pu garder le moral et dès le 11Mai, retrouver en toute sécurité des missions de travail.

Un retour apprécié par tous.

Le bilan 2020 est malgré tout cela positif avec 30 000 h de travail, environ 1900 missions et l'emploi de 132 Demandeurs d'emploi.

Les travaux effectués, ménage, jardinage, tapisserie, peinture, entretien de locaux, remplacement de personnel divers ont été réalisés auprès de divers publics :

- Particuliers, artisans, commerçants, entreprises, collectivités locales,
- Nos partenaires Pas de calais habitat et les collèges de Lumbres, Ardres, Audruicq.

Sans vous rien n'est possible et nous remercions vivement toutes les personnes qui nous ont permis d'obtenir ce résultat.

Nous vous souhaitons une BONNE ANNÉE 2021, pleine de bonnes choses pour chacun mais surtout une BONNE SANTÉ Prenez bien soin de vous et protégez-vous.

Danièle BERNARD  
Et l'équipe permanente



**2020** a été une année plus que particulière pour le **FOYER RURAL** comme pour l'ensemble des associations. Nos activités ont été suspendues dès le mois de mars et n'ont malheureusement pas pu reprendre à la rentrée de septembre.

C'est avec un énorme regret que les représentations du Théâtre Adultes et du Théâtre Enfants ont dû être annulées, tout comme le gala de danse du mois de juin.

Nous espérons reprendre les activités au plus vite – dès que le protocole sanitaire nous le permettra.

Je voulais remercier de tout cœur les animateurs bénévoles de l'ensemble des activités pour leur investissement et leur temps passé pour l'association.

Danse enfants, théâtre adultes et enfants, peinture, initiation au football pour les tout petits, cyclo, course à pied, tennis de table, voilà les activités proposées à partir de cette année.

Un très grand merci à Pascale Van Compernoi

« Merci pour toutes ces années passées au foyer rural en tant que présidente de l'association

Merci pour ton implication dans la vie du foyer rural.

Merci pour ta bonne humeur »

Que 2021 nous donne l'énergie de nous rassembler car c'est ensemble que nous pourrons relever les défis associatifs de toute nature qui se présentent à nous dans notre vie et dans nos engagements quotidiens.

Espérons enfin pour chacun d'entre nous une année de bonne santé face à la pandémie et un retour à une vie simplement normale et agréable loin des peurs et des contraintes.

Bonne année et bons vœux à toutes et tous, Adhérents, Bénévoles !

Anne-Gaëlle GAWLOWICZ, présidente du foyer rural  
et l'ensemble du bureau.



# SOLIDAIRES ET RESPONSABLES

## Rappel des mesures barrières

En attendant le vaccin, la meilleure des protections, pour vous et pour vos proches, est de respecter les mesures barrières et la distanciation physique. En complément portez un masque, lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.

### COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



**Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.**



**Pour le mettre :**

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



**Pour l'enlever :**  
Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



**Il faut changer le masque :**

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.

Très tôt la municipalité a procédé en plusieurs fois à une distribution de masques :

- 2 masques offerts par la région HDF
- 2 masques offerts par les élus
- 3 masques distribués aux enfants de l'école



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

### Personnes « vulnérables »

Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes dites vulnérables c'est-à-dire souffrant de pathologies graves doivent se faire répertorier à la mairie ou auprès de l'adjointe aux affaires sociales Colette Lemaire (06.18.24.38.62)

### COMMENT ENTREtenir SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

### ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Toutes les consignes gouvernementales sont à retrouver sur le site de la préfecture et sur celui de la commune :

[www.zudausques.fr](http://www.zudausques.fr)



## Commerces / artisanat / entreprises / exploitations agricoles

### Accompagnement psychologique

- Martine Magnier, Symboliance, cabinet de thérapie en relation d'aide, 25 chemin de la Vallée, Cormette

### Articles festifs

- Ludovic Ribreux, 49 rte du château d'eau, 06.74.61.75.68

### Coiffeurs (salon et à domicile)

- Hair Pur, Hubert Dubois, 2D chemin des Lilas, 03.21.38.04.25
- Sylvaine Coiffure, 27 rue des Courtils, 03.21.38.01.05
- Beauté prim'hair, Sabrina Coiffure, 60 route de Licques, 06.89.95.27.09
- Sab coiffure, Mme Méquignon, 44 rue Audenthun, 06.88.49.49.59
- Cil'Hair, Lucie Wissocq, 11 rue des Bouleaux, 06.88.47.52.71

### Boulangerie

- Maison Delbecque, 2ter chemin des Lilas, 03.21.11.37.52

### Estaminet, Epicerie, vente à emporter

- Estaminet « La Trousse Bière », Eric Derudder, 13 rue des Courtils, 06.45.52.53.81

### Garage

- Leclercq Automobiles, 28 rte de Licques, 03.21.11.85.60

Jus de pomme : Hugo Monchy, 18 rue Saint Lambert, 08.92.97.63.11

### Vente de légumes

- Loviny Thierry Chti bio, 23 rue des Courtils

### Vente au détail d'objets neufs non alimentaires pour les brocantes

- Nadège Tuban, 34 rue des Charmilles, 06.51.34.32.95

### Bricolage Dépannage Serrurerie

- AGT Services Alain GILLOT, 40 route de Leuline 06.98.27.66.29 agt62@orange.f

### Consultante Formatrice en prévention des risques professionnels / Monitrice Sauveteur Secouriste du Travail

- Martine Bocquet, 27 rue St Lambert, 03.21.93.29.

### Infirmières

- Danièle Sagot, 30 rte de Leuline, 06.75.15.77.37 et Isabelle Thomas, 06.49.07.33.05

### Maçonnerie

- Jean Luc Masson, 12 impasse Calbert, 03.21.93.41.36
- LD Constuction, Luc Denis, 4 bis rte de Liheuse, 03.21.11.09.96
- Gioacchino Migliara, 1 chemin de la vallée, 03.21.38.16.06
- Latitude construction, Gillot Grégory, 41, rue st Lambert
- JD Bâtiment, Jacky Decroo, 386, rue d'Audenthun

### Menuiserie d'agencement

- JAC Jacques Lardeur, 27 rte de Leuline, 06.19.41.08.89

### Négociant en bestiaux

- Sarl Fichaux, 5 rue du château d'eau, 03.21.95.38.58

### Paysagistes

- Acti Paysage, 20 rte de Leuline, 03.21.93.37.45

### Plombier

- Guy Planchez, 163 route de Licques, 03.21.95.86.58

### Terrassement

- Devignes Matthieu, 5 route de licques, 07.83.27.28.06
- MVTP Valentin Muselet, 06.33.42.72.59

### Transporteurs

- Transports Lefebvre, 3 rte de Licques, 03.21.93.76.29
- Transports Landron, 16 chemin des Lilas, 03.2138.19.23
- Grégory Playout, 27 rue des courtils, 03.21.38.01.05

### Travaux agricoles / travaux Publics

- Sarl Bailleul, Chemin des marronniers, 03.21.38.32.28

### Travaux à domicile

- Jérôme Mahieu, 6 rue Cormette, 03.21.12.86.94
- Anthony Manier, 150 route de Licques
- Jessy Mortreux, 6 place des Tilleuls, 03.21.39.46.25

### Assistantes maternelles

- Christèle Bressel, 78 rte du château d'eau, 03.21.39.71.62
- Sophie Dubar, 3 rue des Charmilles, 09.73.57.80.85
- Marie Hélène Landron, 16 chemin des lilas, 03.21.38.19.23
- Adeline Delavier, 18 rue d'Audenthun, 03.59.79.63.25

### Exploitations agricoles

- Gaec Broquet Antoine et Philippe 22 route du château d'eau
- Earl de la taille Helleboid Maxime et Stéphane 52 rue de la mairie
- Gaec Fichaux Luc et François 5 rue du château d'eau
- Gaec du fonds d'ausques Denis Xavier et Benjamin 53 route de licques
- Lassalle Daniel 97 rue du château d'eau
- Helleboid Bruno 18 rue de la mairie

**Dans le cadre du dispositif d'aide et de soutien Covid-19, les services de la CCPL se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos demandes de constitution de dossiers d'aides : 03 21 12 94 94**





Plus que jamais nos artisans et commerçants locaux ont besoin de notre soutien : faisons appel à leurs services !



### ESTAMINET LA TROUSSE BIÈRE

Quelle joie de retrouver à nouveau un endroit chaleureux, accueillant et multiservices au sein de notre charmant village !

Depuis le 16 octobre l'Estaminet La Trousse Bière a rouvert ses portes et c'est toujours un plaisir de passer la porte pour échanger avec Éric et les clients du « bistrot ».

C'est aussi un plaisir pour les papilles lorsque vous goûtez aux plats préparés qui sont proposés toute la semaine et quand vient le week-end vous vous régalez d'un hamburger\* (ou autre ☑) accompagné de bonnes frites !

Mais ça n'est pas tout ! La supérette vous propose des produits de première nécessité ainsi que des fruits et légumes de saison de nos maraîchers de Tilques et un dépôt de Pain de nos boulangers Marie et Cédric.

Le contexte sanitaire n'est pas des plus favorable pour un début d'activité alors

« Achetez et consommez local ! »

NOUVEAU !!!! Point Mondial Relay  
Envoyez et recevez vos colis en toute tranquillité !

- Lundi de 8h30 à 13h et de 16h à 20h
- Mardi de 8h30 à 13h et de 16h à 20h
- Mercredi de 8h30 à 13h et de 16h à 20h
- Jeudi de 8h30 à 13h et de 16h à 20h
- Vendredi de 8h30 à 13h et de 16h à 21h
- Samedi de 8h30 à 13h et de 16h à 20h
- Dimanche de 8h30 à 13h – Fermé l'après-midi

☎06 45 52 53 81



### Marché de Zudausques

les vendredis à partir de 15h30  
jusqu'à 19h / 19h30

Venir au marché c'est rencontrer ceux qui le font vivre !

Marie & Cédric, Nathalie, Jean-Paul, Brigitte & Loïc et bien d'autres !

Boulangerie, primeur, boucherie charcuterie, poissonnerie, .....

Un lieu de rencontres pour acheter et consommer local !



Le contexte sanitaire actuel ne nous permet pas de vous donner les dates des rendez-vous de l'été et du marché nocturne, en partenariat avec la CCPL nous ne manquerons pas de vous informer en temps utile





## LA MAISON DES SERVICES DE LA CCPL À VOTRE SERVICE



**Vous souhaitez déposer un dossier pour obtenir une autorisation de travaux, vous renseigner sur les aides qui vous permettront d'aménager votre logement selon votre handicap ou réduire votre facture d'énergie ? La maison des services du Pays de Lumbres, labellisée France services, saura vous conseiller ou vous orienter afin de répondre à vos attentes !**

La CCPL saura vous accompagner dans vos démarches concernant **le droit des sols et l'urbanisme**. Depuis la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal, ce sont déjà plus de 1 000 dossiers étudiés chaque année.

Outre ce service mutualisé d'application du droit des sols assuré directement par la CCPL, plusieurs partenaires viennent sur rendez-vous pour aborder d'autres thématiques liées à l'habitat :

- **L'espace info énergie du Pays de Saint-Omer** tient une permanence le jeudi matin. Son conseiller, Jonathan Vancaeyzeele, peut vous orienter vers les aides et matériaux disponibles pour des travaux ou vous guider pour utiliser les bonnes pratiques qui allégeront tant votre consommation d'énergie que vos factures. **La CCPL, dans le cadre du plan de relance**, a aussi mis en place une aide à l'investissement pour la rénovation de l'habitat à destination des propriétaires occupants ou bailleurs de maison individuelle construite avant 1990. Cette aide, sans conditions de ressources, peut représenter jusqu'à 20% du montant HT des travaux dans la limite de 2.000€ maximum. Pour l'obtenir, il faut avoir rencontré le conseiller info énergie et le chantier doit répondre à plusieurs critères pour s'assurer qu'il procure de réels gains énergétiques. Ces travaux peuvent concerner le chauffage, l'isolation, la production d'eau chaude ou la ventilation.
- En complément, Maxime Calon, de **l'agence Citémétrie**, accompagne les projets entrant dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire du Pays de Lumbres. Il s'agit d'une aide aux travaux pour les propriétaires bailleurs ou les propriétaires occupants sous conditions de ressources. L'opération a été mise en place en 2018. Elle vise à soutenir la réhabilitation énergétique des habitations, mais aussi le maintien à domicile des personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Cette opération, qui a un impact direct sur l'artisanat local a enregistré un franc succès. 1,8 million d'euros de travaux ont été financés (dont 350.000€ par la CCPL), représentant 132 logements.
- Pour les propriétaires et les locataires, **L'ADIL (Agence d'information sur le logement) et Soliha** assurent également des rendez-vous pour apporter des conseils sur les droits et obligations, les solutions de logement, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif.
- Par ailleurs, **le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) du Pays de Saint-Omer** accompagne les jeunes jusqu'à 30 ans dans leur projet de logement. Aline Tabart, du CLLAJ, aiguille les jeunes qui recherchent un premier logement.
- Dernier partenaire notable, **le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale** vous accompagne aussi en vue de l'amélioration de votre logement : conseils sur la rénovation énergétique, commandes groupées de matériaux biosourcés, organisation d'ateliers ou de visites de chantiers de réhabilitation avec des éco matériaux, des caméras thermiques ou de maison basse consommation.

La CCPL met ainsi en œuvre son plan climat air énergie. L'idée est de réduire globalement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire intercommunal de 20% d'ici 2030, et en parallèle de favoriser la production d'énergies renouvelables.



- **Maison des services du Pays de Lumbres** - Espace France services 1, chemin du Pressart 62380 Lumbres 03 21 12 94 94 [accueil@ccplumbres.fr](mailto:accueil@ccplumbres.fr)

Les permanences liées à l'habitat, sur rendez-vous :

- **Espace info énergie** : Jonathan Vancaeyzeele, le jeudi de 9h à 12h au 06 75 38 89 88.
- **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** : Maxime Calon de Citémétrie le jeudi de 9h à 11h au 07 63 53 25 26. Aides sous conditions
- **Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLJ)** : Aline Tabart, le 3e mercredi du mois au 03 74 18 22 20.
- **Agence d'information sur le logement (Adil)** : Le 3e jeudi du mois, l'après-midi au 03 59 61 62 59.
- **Soliha** : Accueil le 2e vendredi du mois au 03 21 98 17 21.
- **Urbanisme – droit des sols** : Christel Specque et Pascal Courtin au 03 21 12 12 61 ou 03 21 12 91 19.



- Plan de soutien à l'économie locale
- Plan climat Territorial

## La Communauté de Communes du Pays de Lumbres vous aide à rénover et améliorer votre LOGEMENT.

### OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

LOGEMENT DE + DE 15 ANS ?

PROBLÈMES DE SALUBRITÉ ?

PROBLÈME D'ISOLATION ?

PROBLÈME DE CHAUFFAGE ?



### Financez vos travaux

d'économies d'énergie, de sécurité, d'adaptation, de salubrité...

**Si vous êtes propriétaire occupant d'un logement de + de 15 ans :**

Vous pouvez bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à 70% du montant des travaux

(sous conditions de ressources et de normes à respecter).

**Si vous êtes propriétaire bailleur**

d'un ou plusieurs logements (loués ou destinés à la location) de + de 15 ans : Vous pouvez bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à 40% du montant des travaux.

**CITÉMÉTRIE 03 21 16 99 44**

Pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition

2 AIDES

**Vous êtes PROPRIÉTAIRE d'une MAISON construite avant 1990, que vous occupez ou que vous louez ?**

**Vous souhaitez faire des TRAVAUX de RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?**

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

**VOUS ACCORDE JUSQU'À 2000€ D'AIDE**

> **COMBIEN ?** 20% du montant des travaux hors taxes, dans une limite de 2 000€ par dossier.

**Cette seconde aide est sans conditions de ressources.**

> **COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?** Avant de démarrer les travaux, je prends rendez-vous avec l'Espace Info Énergie pour échanger sur mon projet de travaux et je valide avec lui le déroulement des étapes suivantes.



**CONTACTS : 03 74 18 22 15 - 06 75 38 89 88**  
[espace-info-energie@ccplumbres.fr](mailto:espace-info-energie@ccplumbres.fr)

Informations et dossier complet : [www.cc-paysdelumbres.fr](http://www.cc-paysdelumbres.fr)

**Une permanence proche de chez vous !**  
**MAISONS DES SERVICES PUBLICS DU PAYS DE LUMBRES**  
1 chemin du Pressart - 62380 Lumbres



Le mot de...  
Bertrand Ringot,

Président du Syndicat  
de l'Eau du Dunkerquois



Je suis heureux d'accueillir votre commune au sein de notre collectivité ; elle rejoint les 23 communes existantes représentées au sein du syndicat qui assure la gestion du service de l'eau potable.

Depuis 6 ans, avec les élus des communes qui constituent le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, nous avons à cœur de répondre aux attentes des habitants, sur leur service de l'eau et je tiens à partager avec vous, ce qui nous guide dans notre pilotage et nos décisions :

- Notre préoccupation première est **la ressource et sa préservation**. Nous menons depuis de nombreuses années, différentes actions afin de limiter nos prélèvements, réduire les fuites et les pertes en eau au maximum mais aussi encourager chacun à maîtriser sa consommation.
- Notre 2<sup>e</sup> ambition est **d'être et de rester innovant sur le sujet de l'eau** et nous pouvons être fiers d'avoir été pionniers dans de nombreux sujets dont notre unité de réalimentation des nappes phréatiques de Moule, notre réseau d'eau industrielle, ou encore notre tarification éco-solidaire.
- Enfin, nous avons souhaité établir nos actions en **écoutant les attentes des 220 000 habitants** que nous desservons et nous le poursuivons de manière forte. Chaque année, un institut est choisi pour récolter votre avis sur le service que nous vous délivrons. Nous prenons acte des résultats de cette enquête annuelle et mettons tout en œuvre pour tenir compte de vos réponses et apporter des solutions.

Pour atteindre ces objectifs et mener cette mission à nos côtés, nous avons choisi d'accorder notre confiance à l'entreprise **SUEZ**, que vous connaissez déjà et qui mettait en œuvre votre précédent contrat. Vous continuerez à bénéficier de leur engagement en matière de qualité de service et de relation.

Pour votre commune, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois assure également le service de l'assainissement, pour lequel nous veillerons à poursuivre les actions au profit de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées, tout en intégrant l'objectif de maîtrise des charges induites.

Je souhaite de tout cœur que le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois vous apporte toute satisfaction en tant que nouvel acteur de vos services. Je demeurerai particulièrement à votre écoute, lors de cette étape de changement et je vous remercie de votre confiance.

## Qui sommes-nous ?

Le **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois** est la structure publique qui pilote et définit les orientations du service de l'eau pour ses communes membres. Chaque collectivité ou commune adhérente dispose de représentants au sein du comité syndical. Jusqu'au 31/12/2019, le Syndicat était composé des 17 communes du littoral Dunkerquois de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de 6 communes de la Communauté des Communes des Hauts de Flandre\*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 6 communes\*\* supplémentaires de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et issues d'anciens syndicats intercommunaux ont rejoint le Syndicat.

\*Bergues, Holque, Hoyville, Looberghe, Uxem et Watten.

\*\*Zudausques, Quelmes, Quercamps, Acquin-Westbecourt, Leulinghem et Boisdingham

### Nos domaines de compétence

- La production et la distribution d'eau potable
- La collecte et le traitement des eaux usées
- La défense incendie

## Zoom sur la tarification éco-solidaire

En 2012, l'Eau du Dunkerquois mettait en œuvre, pour la 1<sup>ère</sup> fois en France, une nouvelle tarification de l'eau dont l'objectif était double : inciter chacun à maîtriser ses consommations et rendre l'eau accessible à tous, en prenant en compte le niveau de revenus des foyers.

La tarification éco-solidaire était née, elle repose sur :

3 tranches de prix différentes, correspondant aux différents usages de l'eau. Ainsi, les 1<sup>ers</sup> m<sup>3</sup>, correspondant aux usages essentiels bénéficient d'un tarif très attractif. Le 2<sup>nd</sup> palier, correspondant aux usages utiles, bénéficie d'un tarif très raisonnable. Enfin, la dernière tranche, correspondant aux usages dits de confort, est à un tarif qui dissuade les foyers à dépasser ce dernier seuil. Les foyers fragiles, bénéficiant de la Complémentaire Santé Solidaire (ex CMUc) sont identifiés et bénéficient d'un tarif spécifique et inférieur pour la tranche de l'Eau Essentielle.

Les professionnels quant à eux bénéficient d'un tarif dédié et unique par m<sup>3</sup> consommé.

**L'EAU ESSENTIELLE** > Jusque 80 m<sup>3</sup>  
Moins d'1€ pour 1000 litres

Pour que l'eau soit accessible à tous, pour couvrir les besoins quotidiens du foyer, un tarif de l'eau très bas.



**L'EAU UTILE** > Jusque 200 m<sup>3</sup>  
Moins d'1,50€ pour 1000 litres

Pour respecter le budget de tous les foyers, quelle que soit leur taille, un prix de l'eau qui demeure inférieur à la moyenne régionale



**L'EAU DE CONFORT** > au delà de 200 m<sup>3</sup>  
Moins de 2€ pour 1000 litres

Parce qu'il est indispensable d'inciter chacun à faire des économies pour préserver la ressource, un tarif plus élevé qui encourage à faire des efforts pour réduire sa consommation.





# BIENVENUE DANS VOTRE NOUVEAU CONTRAT !



le service de l'eau de votre commune, auparavant rattaché aux Syndicats Intercommunaux de Leulinghem et de Boisdingham, est désormais intégré dans le périmètre du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Nous vous accompagnons pour vous expliquer en détail les évolutions de ce nouveau contrat.



## Qu'est-ce qui change pour vous ?

### 1 Vous recevez désormais une facture de l'Eau du Dunkerquois

Dans votre ancien contrat, qui a pris fin au 30/04/2020, la gestion de votre service de l'eau avait été confiée à SUEZ, par votre Syndicat Intercommunal. Votre nouvelle facture est aux couleurs de l'Eau du Dunkerquois (dont le Délégitaire est également SUEZ) car c'est cette structure qui pilote désormais le service de l'eau sur votre commune.



### 2 Les n° utiles et les contacts de votre service de l'eau changent

Si vous avez créé votre compte en ligne, vos accès (identifiant et mot de passe), eux, demeurent inchangés. Vous conservez toutes vos données personnelles. Si vous souhaitez profiter de ce changement pour activer votre compte et pouvoir réaliser vos démarches en ligne, connectez-vous sur [www.leaududunkerquois.fr](http://www.leaududunkerquois.fr), Rubrique Tout sur mon Eau. Votre identifiant se trouve en haut, à droite, du recto de votre facture.

#### Vous avez des questions complémentaires ?

Vous souhaitez des précisions ? Nos conseillers clientèle sont à votre disposition au **0977 420 420** (appel non surtaxé)

### 3 Le tarif de l'eau évolue car vous bénéficiez maintenant de la tarification éco-solidaire

Ce dispositif innovant a été mis en place par l'Eau du Dunkerquois depuis 2012. Il favorise les foyers économes et tient compte des conditions de revenus pour rendre l'eau accessible à tous. Vous avez donc désormais 3 lignes dans la rubrique Consommation au dos de votre facture, qui correspondent aux 3 tranches de prix définies dans la tarification éco-solidaire.

### 4 Le tarif de l'assainissement évolue

Votre nouveau contrat intègre, dans le prix de l'assainissement, la charge des investissements importants réalisés récemment ainsi que le financement d'investissements à venir afin de se mettre en conformité vis-à-vis des exigences de réglementaires. L'évolution de ce prix du traitement de vos eaux usées est intégré au verso de votre facture, dans la rubrique "Collecte et traitement des eaux usées".



# Calendrier des fêtes et animations 2021

| DATES              | ÉVÉNEMENTS                                | ORGANISÉS PAR...                |
|--------------------|---|---------------------------------|
| 22 au 26 FÉVRIER   | ALSH                                      | COMMUNE                         |
| 20 MARS (9h30)     | OPÉRATION « HAUTS DE FRANCE PROPRE »      | COMMUNE                         |
| 05 AVRIL (11h00)   | CHASSE AUX ŒUFS (espace sportif)          | COMMUNE                         |
| 18 AVRIL (9h00)    | PARCOURS DU CŒUR                          | SPORTS ET LOISIRS               |
| 26 au 30 AVRIL     | ALSH                                      | COMMUNE                         |
| 08 MAI (11h30)     | COMMÉMORATION armistice 8 mai 1945        | COMMUNE                         |
| 13 MAI (12h00)     | BARBECUE                                  | CLUB DE L'AGE D'OR              |
| 23 MAI (9h00)      | RALLYE PROMENADE                          | SPORTS ET LOISIRS               |
| 29 MAI (19h30)     | FÊTE DES VOISINS                          | FESTI VILLAGE                   |
| 30 MAI             | LES 10 ANS                                | FESTI VILLAGE                   |
| 05 JUIN            | GALA DE DANSE                             | FOYER RURAL                     |
| 12 JUIN            | FÊTE DE LA MUSIQUE                        | COMMUNE et ESTAMINET            |
| 20 et 27 JUIN      | ÉLECTIONS (départementales et régionales) | SALLE POLYVALENTE               |
| 03 JUILLET         | FÊTE DE L'ÉCOLE                           | ÉCOLE                           |
| 07 JUILLET         | DÉBUT ALSH ÉTÉ (jusqu' au 6 août)         | COMMUNE                         |
| 10 et 11 JUILLET   | DUCASSE (manèges et animations diverses)  | COMMUNE                         |
| 11 JUILLET         | BROCANTE (centre village)                 | ESTAMINET                       |
| 11 SEPTEMBRE       | SORTIE EN BUS (destination à déterminer)  | FESTI VILLAGE                   |
| 18 SEPTEMBRE       | FÊTE DES ASSOCIATIONS et du PATRIMOINE    | COMMUNE et ASSOCIATIONS LOCALES |
| 19 SEPTEMBRE       | FÊTE SAINT LAMBERT                        | PAROISSE / COMMUNE              |
| 30 SEPTEMBRE       | REPAS ANNUEL                              | CLUB DE L'AGE D'OR              |
| 16 OCTOBRE         | REPAS ANNUEL ASSOCIATION DU PATRIMOINE    | ASSOCIATION DU PATRIMOINE       |
| 25 au 29 OCTOBRE   | ALSH                                      | COMMUNE                         |
| 30 OCTOBRE         | CONTEURS EN CAMPAGNE-ÉGLISE ST FOLQUIN    | ASSOCIATION DU PATRIMOINE       |
| 11 NOVEMBRE        | CÉRÉMONIE armistice 11 novembre 1918      | COMMUNE                         |
| 20 NOVEMBRE        | REPAS DES AINÉS                           | COMMUNE                         |
| 4 DÉCEMBRE (matin) | COLLECTE RESTOS DU CŒUR                   | CLUB DE L'AGE D'OR              |
| 4 DÉCEMBRE (14H30) | SAMEDI DE LA SOLIDARITÉ-Animations        | COMMUNE et ASSOCIATIONS LOCALES |
| 4 DÉCEMBRE         | CONCERT EN L 'ÉGLISE ST. OMER             | COMMUNE                         |
| 11 DÉCEMBRE        | SORTIE MARCHÉ DE NOËL                     | SPORTS ET LOISIRS               |
| 12 DÉCEMBRE        | MARCHÉ DE NOËL LOCAL                      | COMMUNE et COMMERÇANTS          |

*Sous réserve du contexte sanitaire*